



Règlements de la Municipalité de Saint-Arsène

PROVINCE DU QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-Loup
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE

RÈGLEMENT NUMÉRO 296

DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ARSÈNE

ATTENDU QUE le chef de l'opposition officielle et député de Rivière-du-Loup M. Mario Dumont accordera une subvention de 10 000.00\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal tel que mentionné dans une lettre datée du 26 mai 2008.

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir de cette subvention;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de la Paroisse de Saint-Arsène désire se prévaloir de la Loi sur les travaux municipaux (L.R.Q. chapitre. T-14);

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné lors d'une séance de ce conseil en date du 7 juillet 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claire L. Bérubé appuyée de Frédéric Jean et résolu qu'un règlement de ce conseil, portant le numéro 296 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de ce règlement.
2. La municipalité de la Paroisse Saint-Arsène est autorisée à dépenser une somme n'excédant pas 20 000 \$ pour les fins de ce règlement et ce pour effectuer les dépenses suivantes :

- traverse de chemin et ponceau	10 000 \$
- rechargement granulaire route L'Aulnière	5 000 \$
- Recouvrement bitumineux route Principale	5 000 \$
3. Le coût net des travaux est estimé à 20 000 \$
4. Pour payer les sommes décrites au troisième alinéa de ce règlement, le conseil s'approprie les sommes suivantes :

a) la subvention du député M. Mario Dumont	10 000,00 \$
b) le budget immobilisation de voirie	10 000,00 \$
5. Le directeur général est autorisé à réclamer la subvention due pour l'amélioration du réseau routier municipal dès que les travaux seront terminés et acceptés par le conseil municipal.
6. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté le 2 septembre 2008

Publié le 8 septembre 2008

François Michaud

François Michaud, directeur général
et Directeur général

Gaétan Michaud

Gaétan Michaud, maire